

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR  
-----  
COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire du 09 novembre  
L'an deux mille dix-sept

-----

<b>Date de la convocation</b>	
<b>02 novembre 2017</b>	
<b>Nombre de membres</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>15</b>
<b>Nombre de membres ayant pris part à la délibération</b>	<b>13</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>3</b>

L'an deux mille dix-sept le 09 novembre à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire de la commune.

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Philippe LIGNEUL, Monsieur Pascal MASSON, Madame Martine LAVACHERIE, Monsieur Pierre-Marie BINEY, Monsieur Jean-Luc LECUYER, Monsieur Aurélien MAUFRAIS, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Joël MIGEON, Monsieur Vincent RAYMOND

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Monsieur Christophe BARLY ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Marie BINEY  
Monsieur Thierry MARTIN ayant donné pouvoir à Madame Nathalie MILWARD  
Madame Alice LIGNEUL ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe LIGNEUL

**ABSENTS :**

Monsieur Jean-Pierre DEUTSCH  
Monsieur Franck PATITUCCI

-----

**Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire**

<b>Noms/Prénoms</b>		<b>Noms/Prénoms</b>	
LAVACHERIE Martine	P	LIGNEUL Philippe	P
LIGNEUL Alice	Pv	MARTIN Thierry	Pv
MENNESSON Odile	P	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	MASSON Pascal	P
BARLY Christophe	Pv	MIGEON Joël	P
BINEY Pierre- Marie	P	PATITUCCI Franck	A
DEUTSCH Jean- Pierre	A	RAYMOND Vincent	P
LECUYER Jean- Luc	P		

Légende : P : Présent  
A : Absent  
Pv : pouvoirs :  
Christophe BARLY à Pierre-Marie BINEY  
Thierry MARTIN à Nathalie MILWARD  
Alice LIGNEUL à Philippe LIGNEUL

**Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :**  
**Monsieur Pascal MASSON.**

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

## Ordre du jour :

### **1/ Salle des fêtes : attribution du marché (Délibération n° 2017/43)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres organisée en 10 lots séparés lancée le 18 septembre 2017 pour la rénovation de la salle polyvalente et sa mise aux normes notamment d'accessibilité.

Vu le code des marchés publics ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Le Maire expose :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises. Le vendredi 27 octobre 2017 pour étudier le rapport d'analyse du maître d'œuvre pour l'ensemble des 26 candidatures arrivées dans les délais, après une première négociation réalisée sur les meilleures candidatures pour chacun des lots. A ce stade, deux lots n'étaient pas attribués et la CAO souhaitait que le maître d'œuvre continue la négociation pour le lot n° 1 (maçonnerie/VRD) et le lot n° 8 (ventilation). Le jeudi 02 novembre 2017, après une 2<sup>e</sup> phase de négociation, la CAO a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, les entreprises suivantes :

– Pour le lot n°01 – Maçonnerie/VRD : l'entreprise AERE 2000 domiciliée ZA des Graviers 28410 BROUE pour un montant de 43 919,47 € HT + option marches pour un montant de 1 420,00 € HT soit un total de 45 339,47 € HT soit 54 407,36 € TTC

– Pour le lot n°02 – Charpente/Couverture : l'entreprise BEQUET - domiciliée 12, rue du Prieuré 61400 COURGEON pour un montant de 108 510,54 € HT soit 130 212,65 € TTC

– Pour le lot n°03 – Menuiseries extérieures : l'entreprise Les Menuiseries Castelneuviennes domiciliée ZI la Grande Noue 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS pour un montant de 24 000 € HT + option menuiseries bois-alu pour un montant de 1 238 € HT soit un total de 25 238 € HT soit 30 285,60 € TTC

– Pour le lot n°04 – Menuiserie intérieures/cloisons/faux-plafonds : l'entreprise Les Menuiseries Castelneuviennes domiciliée ZI la Grande Noue 28170 CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIIS pour un montant de 69 500 € HT soit 83 400 € TTC

– Pour le lot n°05 – Faïence/sols souples : l'entreprise SECAM domiciliée 28 avenue du Val de l'Eure 28630 FONTENAY-SUR-EURE pour un montant de 4 000 € HT + option paillasons encastrés pour un montant de 1 464.46 € HT soit un total de 5 464 € HT soit 6 557.35 € TTC

– Pour le lot n°06 – Peinture : l'entreprise DECO'STORE 28 domiciliée 10 route de la Framboisière 28250 SENONCHES pour un montant de 11 753 € HT + option remplacement vinyle par peinture sur toile de verre pour un montant de 3 152.50 € HT soit un total de 14 905.50 € HT soit 17 886.60 € TTC

– Pour le lot n°07 – Plomberie/chauffage : l'entreprise WEE domiciliée ZI Nord RN 12 28100 DREUX pour un montant de 11 079.75 € HT soit 13 295.70 € TTC

– Pour le lot n°08 – Ventilation mécanique : l'entreprise COUASSE domiciliée 1 boulevard Jean Jaurès 28170 CHATEAUNEUF- EN-THYMERAIS pour un montant de 22 873.05 € HT soit 27 447.66 € TTC

– Pour le lot n°09 – Electricité : l'entreprise LTE domiciliée 10 rue Georges Charpak BP 81073 28302 MAINVILLIERS Cedex pour un montant de 29 300 € HT soit 35 160 € TTC

– Pour le lot n°10 – Désamiantage : l'entreprise TTC domiciliée 19 rue de Fontenay 28110 LUCE pour un montant de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**ATTRIBUE** les 10 lots de l'appel d'offres (lot n°1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10) relatifs à la rénovation et à la mises aux normes de la salle polyvalente conformément au descriptif rédigé ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés publics désignés ci-dessus et tous les documents relatifs à ce dossier,

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

## **2/ Contrat régional : demande de subvention dans le cadre du PLAN ISOLATION DES BÂTIMENTS PUBLICS (Délibération n° 2017/44)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal,

La Région partage avec tous les territoires le souci de lutter contre le changement climatique, et s'est fixée l'objectif d'une réduction de 40 % des GES d'ici 2020.

Les actions de toutes les thématiques et de tous les dispositifs qui relèvent du Plan Climat sont identifiées et quantifiées.

S'y adjoignent des mesures spécifiques pouvant être mises en œuvre par le territoire, notamment la poursuite du Plan isolation régional, sous réserve de l'atteinte de la performance BBC rénovation, ou à défaut, d'une progression minimale de 100 kWh/m<sup>2</sup>/an et de l'atteinte de la classe C. La rénovation de la salle polyvalente permettra d'accéder à cet objectif et s'inscrit dans le dispositif permettant de solliciter une subvention auprès de la Région.

Le « plan isolation des bâtiments publics » subventionne les travaux induits par les travaux d'isolation et de ventilation.

Le montant des dépenses éligibles au plan isolation des bâtiments publics relatif à la salle des fêtes s'élève à la somme de 164 654 € hors taxes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre du **PLAN ISOLATION DES BATIMENTS PUBLICS** auprès de la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**Décide** de déposer un dossier de demande de financement au titre du plan isolation des bâtiments publics proposé par le Contrat Régional,

**S'engage** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,

**Donne** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **A/ Litiges assurances :**

Deux dossiers sont toujours en traitement. Des courriers ont été transmis à la SMACL en vue de réactiver les demandes d'indemnisation.

A/ Accident de la circulation Monsieur MAUFRAIS ;

B/ Chute d'un arbre sur le lavoir communal.

##### **B/ Régularisation du parcellaire du Ruisseau dit du Rebut :**

Les actes notariés avec les trois propriétaires concernés permettant de régulariser ce dossier n'ont pas été signés, le notaire n'ayant pas fait le nécessaire. Dominique FORTEAU, géomètre mandaté sur cette affaire, a procédé à la division et au bornage des parcelles. Le notaire est chargé d'établir les différents projets d'acte et de les adresser en mairie pour validation. Il s'agit de relancer le notaire qui n'a pas

donné suite à nos précédentes demandes de régularisation, cela a été fait par un courrier.

**C/ Noël des enfants :**

Les enfants de la commune pourront fêter Noël en participant à une boom organisée par la Municipalité, le samedi 16 décembre prochain. Le spectacle aura lieu à titre tout à fait exceptionnel à la salle des fêtes d'Oulins puisque notre équipement est en travaux. L'arrivée des enfants est prévue à 14h30. La boom sera suivie de la distribution des cadeaux et d'un goûter. La salle des fêtes d'Oulins sera décorée le vendredi 15 décembre par des volontaires.

**C/ Saint-Hubert :**

Madame le Maire remercie les élus qui ont apporté une aide à l'organisation de cette matinée. « Tout s'est très bien passé. C'est une belle réussite, un joli moment », conclut-elle.

**D/ Noël des Aîné(e)s : deux possibilités : colis ou repas au restaurant :**

L'équipe municipale procédera à la distribution du traditionnel colis de Noël pour les aîné(e)s qui ont choisi cette formule le samedi 23 décembre au matin. Ce colis garni de spécialités est issu du commerce local. Certains Aîné(e)s ont décidé d'offrir leur colis à des nécessiteux. Ils sont vivement remerciés.

Un repas est programmé avec ceux qui ont fait le choix d'un repas à l'auberge de Berchères-sur-Vesgre « au Brie qui court » le jeudi 21 décembre à midi pour partager un moment convivial.

**E/ Eglise Saint-Martin : cadrans solaires :**

Madame Martine LAVACHERIE expose : Onze cadrans solaires sont gravés sur la façade de l'église Saint-Martin. Lors de sa rencontre avec Monsieur LEBLOND, conférencier spécialiste des graffitis en Histoire de l'Art, il a été évoqué le travail de Monsieur OBERLIN. Ce dernier passionné par les cadrans solaires et soucieux du risque de les voir disparaître sur les façades de l'église, propose d'effectuer des moulages pour six d'entre eux.

Monsieur OBERLIN a transmis un dossier à Madame LAVACHERIE présentant ses interventions réalisées sur différents monuments historiques en expliquant la technique employée et les références des produits utilisés. Madame le Maire souhaite que Madame l'architecte des bâtiments de France soit informée de ce projet.

**F/ Relais Assistantes Maternelles (RAM) :**

L'atelier en direction des assistantes maternelles à l'ancienne école des filles rue des Sœurs en partenariat avec l'Agglomération du Pays de Dreux a débuté début novembre. Pour le premier atelier, un pot organisé par la mairie en présence de Madame LAVACHERIE, accueillait l'animatrice, les assistantes maternelles et les enfants. Tous les participants étaient enchantés et remercient la municipalité pour cet accueil chaleureux.

**G/ Déchetterie :**

La déchetterie d'Anet est fermée pour travaux jusqu'à fin février 2018. Durant cette période de fermeture, l'accès à la déchetterie de Bû est élargi aux horaires suivants :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.  
Jours de Fermeture : jeudi, dimanche et les jours fériés

**H/ Abatage d'arbre appartenant à la ferme de la Couronne :**

Monsieur BINEY évoque le caractère dangereux d'un marronnier en face de la ferme de la Couronne, situé à la pointe formée par la route de Berchères et la route de Houdan. Au mois d'août dernier, Monsieur Christophe COOLEN avait informé la mairie que ce marronnier allait être abattu. Pour information, la mairie avait donné son accord pour l'abatage de cet arbre. Monsieur COOLEN sera interrogé pour connaître la date effective d'abatage de cet arbre.

**I/ Etude de circulation :**

L'étude de circulation est effectuée par le bureau d'études Ceryx. Les comptages réalisés pour le diagnostic se sont bien déroulés, le diagnostic est en cours de finalisation et sera restitué lors d'une réunion programmée le 15 décembre prochain.

**J/ Démission d'un adjoint :**

Monsieur Philippe LIGNEUL fait part de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint tout en conservant son mandat de conseiller municipal. Monsieur LIGNEUL a transmis un courrier à Madame la Préfète.

**K/ Budget 2018 :**

Les membres du conseil municipal sont sollicités pour transmettre les devis des éventuels projets pour l'exercice 2018. Exemples : 2<sup>ème</sup> tranche de bornes à incendie, cases de columbarium.

**L/ Ecole bleue :**

Afin de tenir à jour le planning d'utilisation de la salle de classe de l'ancienne école, Monsieur BINEY s'engage à transmettre en mairie un planning d'occupation de cette salle pour l'association Rouvre'et'Vous.

**M/ Lavoir des Fontaines :**

Un devis devra être demandé en urgence pour sécuriser le lavoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.